

RÉFLEXIONS POUR UNE SOCIOLOGIE DE LA QUANTIFICATION STATISTIQUE ET COMPTABLE

Corine Eyraud

ESKA | « Entreprises et histoire »

2015/2 n° 79 | pages 74 à 87

ISSN 1161-2770

ISBN 9782747224925

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-entreprises-et-histoire-2015-2-page-74.htm>

Pour citer cet article :

Corine Eyraud, « Réflexions pour une sociologie de la quantification statistique et comptable », *Entreprises et histoire* 2015/2 (n° 79), p. 74-87.
DOI 10.3917/eh.079.0074

Distribution électronique Cairn.info pour ESKA.

© ESKA. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

RÉFLEXIONS POUR UNE SOCIOLOGIE DE LA QUANTIFICATION STATISTIQUE ET COMPTABLE

par Corine EYRAUD

Maître de conférences de sociologie
LEST (UMR 7317), Aix Marseille Université

Si, dans la langue populaire, les faits parlent d'eux-mêmes, dans le monde feutré des politiques publiques, les chiffres semblent énoncer une réalité indépassable. Cette énonciation a donné lieu à une approche critique qui est d'abord restée cantonnée en France aux instances de « recueil » des chiffres. Depuis les années 1980 le mouvement d'investigation s'élargit. Deux exemples pour montrer la pertinence d'un tel travail.

La sociologie utilise, depuis ses débuts¹, les données chiffrées en tant que données, justement, permettant d'analyser et comprendre la société ou un phénomène social particulier. Mais jusqu'à récemment très peu de ses travaux interrogeaient les chiffres utilisés, considérant que ceux-ci mesureraient effectivement une réalité pré-existante. Cette conception réaliste de la quantification (la sociologie étant en ce domaine, nous semble-t-il, « en retard » sur l'histoire) a commencé à être mise à

mal par les premières analyses socio-historiques des catégories sociales sur lesquelles s'appuient les comptages : celle des cadres par Luc Boltanski², celle du chômage par Robert Salais, Nicolas Baverez et Bénédicte Reynaud³, et celle de la nomenclature des catégories socio-professionnelles par Alain Desrosières et Laurent Thévenot⁴.

Alain Desrosières, à qui ce numéro de revue rend hommage, puisqu'il a été l'un des fondateurs de cette manière d'aborder sociologiquement le chiffre⁵, a proposé, pour

¹ Voir par exemple É. Durkheim, *Le Suicide*, Paris, Félix Alcan, 1897.

² L. Boltanski, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, 1982.

³ R. Salais, N. Baverez, B. Reynaud, *L'Invention du chômage*, Paris, PUF, 1986.

⁴ A. Desrosières et L. Thévenot, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, 1988 (1^{er} éd.).

⁵ La plupart des articles qu'il a écrits sur ces questions ont été regroupés dans deux ouvrages : *Pour une sociologie historique de la quantification*, Paris, Presses de l'École des Mines, 2008, et *Gouverner par les nombres*, Paris, Presses de l'École des mines, 2008.

dénaturaliser les mises en nombre et échapper à la vision réaliste, d'utiliser le verbe « quantifier » plutôt que celui de « mesurer » : « Le verbe quantifier, dans sa forme active (faire du nombre), suppose que soit élaborée et explicitée une série de conventions d'équivalences préalables impliquant des comparaisons, des compromis, des traductions, des procédures codifiées et répliquables, et des calculs conduisant à la mise en nombre. La mesure proprement dite vient ensuite [...]. De ce point de vue, la quantification se décompose en deux moments : convenir et mesurer »⁶.

Une quantification serait donc une construction historique et sociale. À partir de cette idée forte, un champ d'études de la sociologie s'est ouvert depuis une petite dizaine d'années, que l'on peut appeler comme l'a proposé Alain Desrosières une sociologie de la quantification : « Cette sociologie de la quantification vise à décrire la façon dont ces outils sont construits, négociés, standardisés, diffusés, mis en œuvre et éventuellement détournés ou manipulés à des fins non prévues »⁷. Insistons sur le fait que sociologie de la quantification et sociologie quantitative (celle qui utilise des données chiffrées pour analyser un phénomène

social) sont complémentaires, et que la première devrait être une étape préliminaire à la seconde : avant d'utiliser les données chiffrées pour l'analyse d'un phénomène social, il faut, pour les utiliser à bon escient, connaître leur processus de construction, du moment de la convention au moment de la mesure⁸.

Un certain nombre de travaux⁹ ont étudié, dans des domaines assez variés, cette statistique en train de se faire, autrement dit la genèse de tel ou tel dispositif de quantification. Et puisque ces dispositifs sont agissants dans le sens où ils construisent des espaces d'équivalence, mettent le monde en forme et parce que les acteurs sociaux orientent leurs actions par rapport à eux, la plupart de ces travaux ont également étudié leur mise en œuvre et leurs usages. Il est vrai que ces travaux étudient généralement des instruments statistiques et très rarement des instruments comptables. Notre objectif ici est double. Il s'agira premièrement de montrer en quoi ces dispositifs de quantification, qu'ils soient statistiques ou comptables, sont des objets pertinents pour les sciences sociales, et en particulier pour la sociologie. Il s'agira deuxièmement de montrer que l'entrée par ces dispositifs est

⁶ A. Desrosières, *Pour une sociologie historique de la quantification*, op. cit., p. 10-11.

⁷ A. Desrosières, « Entretien avec Alain Desrosières et Loup Wolff », *Courrier des statistiques*, n° 127, 2009, p. 52.

⁸ C'est ce que nous essayons de faire dans C. Eyraud, *Les données chiffrées en sciences sociales. Du matériau brut à la compréhension des phénomènes sociaux*, Paris, Armand Colin, 2008.

⁹ On peut se reporter, par exemple, car les travaux sont relativement nombreux, à : I. Bruno, *À vos marques, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008 ; E. Didier, *En quoi consiste l'Amérique ? Les statistiques, le New Deal et la démocratie*, Paris, La Découverte, 2009 ; W.N. Espeland and M. Sauder, "Rankings and reactivity: how public measures recreate social worlds", *American Journal of Sociology*, vol. 113, n° 1, 2007, p. 1-40 ; W.N. Espeland and M.L. Stevens, "Commensuration as a social process", *Annual Review of Sociology*, vol. 24, 1998, p. 313-343 ; C. Eyraud, « Pour une approche sociologique de la comptabilité. Réflexions à partir de la réforme comptable chinoise », *Sociologie du Travail*, vol. 45, n° 4, 2003, p. 491-508 ; C. Eyraud, M. El Miri, P. Perez, « Les enjeux de quantification dans la LOLF. Le cas de l'enseignement supérieur », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 7, 2011, p. 149-170 ; M. Mespoulet, *Construire le socialisme par les chiffres. Enquêtes et recensements en URSS de 1917 à 1991*, Paris, Institut national des études démographiques, 2008 ; R. Salais, « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) », in B. Zimmermann (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2004, p. 287-331 ; R. Salais, « Usages et mésusages de l'argument statistique : le pilotage des politiques publiques par la performance », *Revue Française des Affaires sociales*, n° 1-2, 2010, p. 129-147. Et aux numéros de revues suivants : Quantifier, *Genèses*, n° 58, 2005 ; Les politiques de quantification, *Revue française de Socio-Économie*, n° 5, 2010 ; La statistique en action, *Sociologie et Sociétés*, vol. 18, n° 2, 2011.

une voie intéressante et productive pour le chercheur en sciences sociales quand il souhaite analyser le fonctionnement et les transformations d'un champ ou d'une organisation particuliers. Nous nous appuyons pour ce faire sur deux recherches. La première porte sur un dispositif de quantification comptable : la réforme comptable des entreprises d'État chinoises des années 1990 ; la seconde étudie un dispositif de quantification statistique : la mise en place au début des années 2000 d'indicateurs de performance pour l'enseignement supérieur et la recherche français. Nous tenterons en conclusion de proposer un cadre à la fois analytique et méthodologique pour l'étude de tels dispositifs.

1. LA RÉFORME COMPTABLE DES ENTREPRISES D'ÉTAT CHINOISES¹⁰

Commençons par expliquer rapidement ce qui a amené la sociologue que nous sommes à s'intéresser à la comptabilité. À l'automne 1992, nous commençons une thèse de doctorat de sociologie sur la réforme des entreprises d'État chinoises¹¹. En 1993, lors de notre première enquête de terrain, une campagne publicitaire est lancée sur la réforme de la comptabilité des entreprises, mettant l'accent sur sa nécessité pour une intégration à l'économie mondiale. Cette campagne publicitaire, qui plus est grand public, attise notre curiosité ; nous commençons à nous intéresser sérieusement à cette réforme et aux débats de fond auxquels elle a donné lieu, du milieu des années 1980 au début des années 1990, dans une

Chine encore très marquée par le marxisme. Ainsi, certains de ses détracteurs l'accusent, au milieu des années 1980 (le ton changera ensuite), d'être foncièrement capitaliste, nous renvoyant ainsi à nos lectures de Weber, Sombart ou Braudel, chacun mettant en avant, à sa manière, l'importance de la comptabilité dans le développement du capitalisme moderne. Peu à peu émerge l'idée que cette réforme comptable pourrait être un point d'entrée intéressant dans l'étude et la compréhension des réformes et transformations des entreprises d'État chinoises. Peu à peu émerge également la conviction que l'analyse de deux modèles et deux systèmes comptables si différents (celui du temps de l'économie planifiée et celui mis en œuvre à partir de 1993) peut permettre de rendre évidente la dimension essentiellement sociale, voire politique, de la comptabilité.

1.1. D'une comptabilité à l'autre

Nous retiendrons ici trois éléments du système de l'économie planifiée.

Premièrement, les entreprises d'État chinoises émargent au budget de l'État ; pour reprendre une expression chinoise, elles « mangent à la grande marmite commune ». C'est le budget de l'État qui finance les besoins de trésorerie et les investissements, absorbe les profits et éponge les pertes. Les entreprises sont finalement un simple maillon de l'économie nationale et du budget de l'État ; leur comptabilité relève d'ailleurs du domaine de la comptabilité publique. Le jeu de documents comptables comprend la « balance de fonds », le « tableau des profits » et des « tableaux de coûts ».

¹⁰ C. Eyraud, *L'entreprise d'État chinoise. De l'institution sociale totale vers l'entité économique ?*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; C. Eyraud, « Pour une approche sociologique de la comptabilité. Réflexions à partir de la réforme comptable chinoise », *art. cit.*

¹¹ Nous effectuerons environ un an et demi de terrain (réparti sur quatre séjours entre 1993 et 1997) consacré à des recherches bibliographiques et documentaires et à la réalisation d'une soixantaine d'entretiens en langue chinoise.

Deuxièmement, les définitions de nombreuses catégories comptables sont directement liées aux concepts de l'économie politique marxiste. Les immobilisations comprennent ainsi les bâtiments professionnels, équipements et machines et tout « ce qui rend possible pour les travailleurs la réalisation de leur travail sur une longue période » : logements, crèches et écoles pour les enfants, dispensaires, etc. Il s'agit clairement d'une tout autre idée et d'une tout autre forme d'entreprise que celle que nous connaissons aujourd'hui en Occident : c'est l'entreprise qui assume les coûts de production et de reproduction de la force de travail, ces coûts sont intégrés aux coûts de production *stricto sensu*. Le profit, d'autre part, est, dans la théorie marxiste, la valeur ajoutée par les travailleurs. Les impôts sont donc considérés comme du profit transféré à l'État, les frais financiers comme du profit transféré aux banques ; impôts, frais financiers et primes des employés (mais non pas les salaires) sont comptabilisés non comme des charges mais comme des répartitions du bénéfice.

Troisièmement, la comptabilité des entreprises est non seulement basée sur la pensée économique marxiste mais se fonde et s'intègre dans le système économique particulier qu'est celui de l'économie planifiée. Ses objectifs sont d'un point de vue macro-économique fournir des informations pour la planification nationale, d'un point de vue micro-économique contrôler la réalisation du plan par l'entreprise.

La nouvelle comptabilité change officiellement d'objectifs et de destinataires : il s'agit de fournir des informations « économiques » sur l'entreprise, pouvant être utilisées comme un outil de gestion par la direction et permettant une évaluation de l'entreprise par ses différents partenaires. Les nouveaux concepts utilisés sont ceux d'actif, de passif, de capitaux propres, de produit, de charge, de profit et de perte ; les nouveaux documents comptables comportent un bilan, un compte de résultat et

un tableau de financement. Ce nouveau système comptable, avec la notion de bilan, de capitaux propres et la séparation qu'il instaure entre la comptabilité réalisée pour l'extérieur et la comptabilité interne ou comptabilité analytique, se fonde sur un certain modèle de l'entreprise : une entreprise est une entité à part entière, une entité patrimoniale, elle n'est plus un simple élément du système économique national et du budget de l'État. La comptabilité des entreprises chinoises devient ainsi une comptabilité privée, une comptabilité d'entreprise au sens capitaliste du terme : elle vise à évaluer un patrimoine et à calculer un résultat. Si l'on ajoute à cela le fait que les immobilisations non professionnelles (logements des employés, crèches, etc.) ne doivent plus figurer dans les bilans des entreprises, on voit se dessiner plus précisément le modèle de l'entreprise qui fonde cette réforme comptable : une entité essentiellement économique qui ne doit plus assumer ni les coûts de production de la force de travail ni la gestion de cette production, mais qui externalise et ces coûts et cette gestion en vendant les logements, en confiant les crèches et les écoles à la société globale, etc.

1.2. L'efficacité sociale de la réforme comptable

Quels peuvent être les effets d'un tel changement ? Nous en avons mis trois en évidence.

Premièrement, cette nouvelle comptabilité a participé au développement du « sentiment d'entité », et ce en distinguant les notions de prêt, d'investissement, de subvention, de dettes et de créances, toutes nouvelles catégories définies par la réforme comptable. Trois ans après la mise en place de la réforme (enquête de 1996), elles sont encore largement confondues dans les discours des directeurs d'entreprise et du personnel bancaire : tous considèrent les comptes clients comme des prêts, et font

peu de différence entre une subvention, un prêt bancaire et un investissement de l'État. L'idée que tout cet argent provient de la même poche, de la « grande marmite commune », est encore très prégnante. C'est ce qu'exprime un directeur d'entreprise : « Nous devons de l'argent à des entreprises d'État qui nous doivent de l'argent, nous devons de l'argent aux banques d'État, nous devons de l'argent à l'État, nous sommes une entreprise d'État. Pour moi, c'est absurde, c'est le Parti communiste qui doit au Parti communiste ». Au début des années 2000, la dissociation de ces catégories est plus prononcée : le terme de « prêts », par exemple, n'est plus utilisé pour parler des créances clients mais uniquement pour parler de prêts bancaires.

Deuxièmement, la réforme comptable a participé au développement de l'esprit de calcul. Voici ce qu'en dit un autre directeur d'entreprise : « Avec cette nouvelle comptabilité, les profits apparaissent clairement, je vois comment les augmenter : il faut compter. J'ai besoin de tel matériau, à tel endroit il est à 9 600 yuans la tonne, à tel autre à 10 000 yuans, le premier représente une économie, il faut que nous ayons un esprit de calcul. De la même manière, il faut diminuer les gaspillages en matières premières et en produits finis. ». Cela n'a rien d'étonnant, si l'on sait que, jusque-là, la comptabilisation des stocks était essentiellement faite en quantités physiques (tant de tonnes de ceci, tant de tonnes de cela), et que les nouvelles catégories comptables permettent justement le calcul du résultat d'une opération.

Troisièmement, la réforme a rendu visible, ou plutôt a créé, le problème des pertes des entreprises d'État sur la base des

critères de l'entreprise capitaliste : le compte de résultat met au jour l'importance de ces pertes, le bilan le haut niveau d'endettement des entreprises, l'importance de la dette inter-entreprises et des créances douteuses, voire irrécouvrables. Dès 1997, le chef du gouvernement, Zhu Rongji, annonce que ces problèmes doivent être réglés dans les trois ans, tandis que le président Jiang Zemin prend une position tranchée sur la question des sureffectifs des entreprises et déclare qu'il faut « choisir une réduction du personnel pour une augmentation des résultats ». Une pression énorme sur les gouvernements locaux s'ensuit ; une campagne d'analyse des bilans des entreprises d'État est lancée, repérage suivi d'autorisations de plans de licenciements, préretraites et mises en faillite. Sur l'ensemble de la période 1994-2000, on estime qu'auraient été « descendus de poste »¹² de 36 à 55 millions de personnes, soit de 20 à 30 % de l'emploi urbain de 1994.

1.3. Premières conclusions sur le dispositif de quantification comptable

Nous retiendrons trois idées de ce travail sur la réforme comptable chinoise.

Premièrement, la comptabilité véhicule une représentation de ce qu'est l'entreprise, de ce qui lui est interne (ses objectifs) et de ce qui lui est externe ; cette représentation est inscrite dans les documents et catégories comptables et ce sont les délimitations de catégories (actif, passif, capitaux propres, etc.) et de sous-catégories (immobilisations) qui construisent cette délimitation

¹² Réduction de personnel et gestion des personnels d'entreprises mises en faillite se font à travers l'invention d'une nouvelle catégorie de sans-travail : les *xiagang* (littéralement « ceux qui sont descendus de poste »). Ces estimations proviennent de J.-L. Rocca, « La montée du chômage dans la Chine urbaine. Les contradictions des politiques de l'emploi », *Perspectives chinoises*, n° 59, 2000, p. 38-51.

de l'entité. Un changement de représentation s'accompagne nécessairement d'une transformation, plus ou moins profonde, de ces documents et catégories ; dans le même temps un changement important de ces documents et catégories est à même de nous renseigner sur des transformations plus globales.

Deuxièmement, chaque type de système comptable correspond à un certain système économique, et se fonde sur une certaine conception de l'économie et de ses objectifs. Cette conception est portée par des groupes sociaux, il peut exister des visions concurrentes se fondant chacune sur une délimitation différente de l'entité.

Troisièmement, un système comptable peut avoir une certaine efficacité sociale, un effet en retour sur la réalité sociale ; mais il n'agit pas seul, l'effet est possible s'il trouve des alliés et des relais qui font corps avec lui pour le porter et diffuser : ce sont les prises de position et décisions politiques du gouvernement chinois qui vont donner aux usages des comptes de résultat et bilans d'entreprises une efficacité si redoutable.

Toutefois ce travail de recherche n'entrait pas dans la « boîte noire » des catégories, dans les processus de négociation qui ont produit leur délimitation, sachant que peu de négociations semblaient avoir eu lieu. Nous avions plutôt affaire à une adoption par la Chine du cadre comptable anglo-saxon. C'est à l'exploration du processus de construction d'un dispositif de quantification, cette fois-ci statistique, que s'attache le travail suivant.

2. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE¹³

Nos travaux se réorientent à partir de 2005 sur les transformations de l'État français, en partant de l'analyse de l'une de ses réformes : la LOLF ou loi organique relative aux lois de finances. Cette loi, votée en 2001 pour une entrée en vigueur en 2006, instaure l'obligation pour l'exécutif et l'administration de rendre des comptes au Parlement sur les résultats de leurs actions¹⁴. Au moment du vote du budget, deux nouveaux documents sont présentés pour chaque politique publique : un Projet annuel de performance (PAP) pour l'année à venir qui fixe les objectifs poursuivis, les indicateurs quantitatifs permettant d'en mesurer la réalisation et les cibles chiffrées à atteindre, et un Rapport annuel de performance (RAP) qui rend compte du niveau de réalisation des objectifs pour l'année écoulée. Ces indicateurs de performance sont déclinés du niveau ministériel aux différents services, dans l'objectif d'introduire au sein de l'État une gestion orientée vers la performance.

Mais qu'est-ce que la performance de telle ou telle action publique ? Qu'est-ce qu'un hôpital, une école, une police, ou une université performante ? Qu'attend-on d'eux en termes de résultats ? Une université performante est-elle celle qui produit les diplômés les mieux adaptés au marché

¹³ C. Eyraud *et alii*, « Les enjeux de quantification dans la LOLF », *art. cit.* ; C. Eyraud, « Mesurer l'action publique par des indicateurs. Systèmes de valeurs et jeux de pouvoir », in È. Chiapello et P. Gilbert (dir.), *Sociologie des outils de gestion*, Paris, La Découverte, 2013, p. 183-196.

¹⁴ Elle a également d'autres objectifs, tels qu'accroître les pouvoirs du Parlement en matière de finances publiques ; et elle conduira à l'élaboration d'un autre dispositif de quantification que celui de la mesure de la performance : une comptabilité d'entreprise pour l'État, que nous avons étudiée dans C. Eyraud, « Une comptabilité d'entreprise pour les États ? Un dispositif de quantification économique soumis à l'analyse sociologique. Le cas français », *Sociologie et Sociétés*, vol. 43, n° 2, 2011, p. 91-116 ; C. Eyraud, *Le capitalisme au cœur de l'État. Comptabilité privée et action publique*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2013.

du travail ? Et/ou celle qui permet aux filles et garçons de différentes catégories sociales une égalité d'accès aux différents niveaux et filières ? Et/ou celle qui produit des connaissances transformables en brevets élevant la compétitivité des entreprises françaises ? Et/ou celle qui produit des savoirs qui font avancer la connaissance humaine ? Et/ou, encore, celle qui instaure un climat de travail et d'études épanouissant pour son public et ses salariés ? La mesure de l'action publique et en particulier de sa performance engage donc, en premier lieu, un système de valeurs : qu'est-il important de mesurer ?

2.1. Logiques des acteurs et jeux de pouvoir

La LOLF aurait pu être l'occasion de grands débats démocratiques suivis d'un certain accord sur des choix de société. Mais c'est une solution technocratique qui l'a emporté : les indicateurs choisis sont le fruit de discussions menées essentiellement entre les directions ministérielles en charge d'un secteur d'action publique et la direction du Budget du ministère des Finances. Ces discussions n'ont en outre pas porté sur l'idée de performance mais directement sur les indicateurs, chacun en proposant certains, souvent refusés par l'autre. Nous avons analysé ces controverses au travers d'entretiens réalisés au sein des trois directions ministérielles¹⁵ en charge du processus et des documents auxquels le processus a donné lieu.

Cette analyse fait ressortir les logiques d'action différentes de ces directions ministérielles ; chacune cherchant à ce que les indicateurs choisis puissent lui servir de ressources dans les discussions puis l'arbitrage budgétaires. Ainsi les directions du ministère

de l'Éducation nationale souhaitaient montrer qu'une amélioration de leur performance pouvait être obtenue avec des moyens supplémentaires et proposaient des indicateurs tels que taux d'encadrement et coût par étudiant, relativement bas en France, tous refusés par la direction du Budget. Il s'agissait en même temps, pour les directions du ministère de l'Éducation nationale, de donner une image positive, de montrer que ce champ d'action publique travaille, réalise un volume d'activité important et possède une utilité sociale forte. Les indicateurs avancés par la direction du Budget, ainsi que leurs modes de calcul, aboutissaient au contraire fréquemment à la production d'une image négative du service public en question. La direction du Budget a ainsi prôné, pour mesurer la production des connaissances scientifiques, la part des publications françaises dans les publications mondiales ; alors que la direction de la Recherche proposait le taux d'accroissement des publications françaises dans les revues mondiales¹⁶. Le premier indicateur produit une vision plutôt négative d'une recherche française en perte d'influence (diminution relative due en particulier à la montée en puissance de la Chine et de l'Inde), le second génère une vision plutôt positive d'une recherche française en développement (augmentation absolue). De la même manière, ces deux directions ont bataillé sur le périmètre du taux de doctorants obtenant leur thèse en trois ans : prise en compte des soutenance jusqu'au 31 décembre (position de la direction de la Recherche) ou jusqu'au mois de septembre (position de la direction du Budget), cela faisait varier le taux de 20 points. Ces négociations nous montrent à quel point les « détails » peuvent avoir de l'importance et à quel point les acteurs en présence s'en sont ici saisis.

¹⁵ La direction de l'Enseignement supérieur et celle de la Recherche du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (à l'époque des négociations, soit entre 2003 et 2005, il s'agissait d'un seul ministère), et la direction du Budget du ministère des Finances.

¹⁶ Notons au passage que, même si elles sont en désaccord sur le mode de calcul, elles se rejoignent sur l'idée que la production scientifique doit être mesurée par, et seulement par, les publications dans des revues académiques.

2.2. Quel(s) système(s) de valeurs ?

Nous pouvons également étudier non plus les négociations en cours mais le produit fini, soit les indicateurs retenus dans le Projet annuel de performance pour l'enseignement supérieur et la recherche, et tenter de faire émerger les systèmes de valeurs portés par ces indicateurs en utilisant, un peu librement, la grille élaborée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot¹⁷ puis enrichie par Luc Boltanski et Ève Chiapello¹⁸. Selon ces auteurs, dans des situations de disputes ou de controverses les acteurs sociaux prennent appui sur un nombre restreint de principes de justification et de jugement (d'ordre de grandeurs), que les auteurs ont appelé des cités ; ils en retiennent sept : les cités industrielle, marchande, civique, domestique, de l'opinion, de l'inspiration, et la cité par projets. La cité industrielle valorise l'efficacité et la productivité. La cité marchande repose sur la concurrence, l'échange de biens et de services dans un but de profit. La cité civique valorise l'intérêt général, la solidarité, l'équité et la démocratie. La cité domestique prend appui sur la tradition et la confiance dans les relations longues. La cité de l'opinion valorise la célébrité et la notoriété ; la cité de l'inspiration l'inventivité et la création. La cité par projets met en avant la mobilité, la visibilité, l'autonomie et le développement de partenariats.

On peut essayer de rattacher chacun des trente-trois indicateurs retenus pour l'enseignement supérieur et la recherche à une cité particulière. Quatre cités apparaissent alors : la cité industrielle, la cité marchande, la cité par projet et la cité civique. On peut pour

chacune d'elles identifier plusieurs thématiques regroupant différents indicateurs¹⁹. Pour la cité industrielle, le volume de production (pourcentage d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur), les « défauts » de production (jeunes sortis non diplômés), les délais de production (pourcentage de licences obtenues en trois ans, pourcentage de doctorants soutenant leur thèse en trois ans), et l'efficacité (taux d'occupation des locaux). Pour le monde marchand, les recettes (montant des ressources de prestations de services, montant des ressources de contrats passés avec des entreprises), la compétitivité (part des publications dans la production scientifique mondiale, part des universités dans les brevets déposés) et l'insertion sur le marché (insertion professionnelle des diplômés). Pour la cité par projets, l'attractivité (part des étudiants étrangers en master et doctorat), la visibilité (indice de citation à deux ans) et la réalité des réseaux (taux de participation aux projets financés par l'UE). Pour la cité civique, seule l'équité (ratio de réussite comparé des étudiants étrangers et français) est présente.

Finalement, en matière de recherche, les grandeurs relèvent de la cité marchande (six indicateurs) et de la cité par projets (cinq indicateurs). En matière d'enseignement, c'est la logique industrielle (douze indicateurs) qui domine ; les cités par projets (quatre indicateurs) et marchande (trois indicateurs) sont plus faiblement présentes, tout comme la cité civique. La présence de la cité civique est faible tant quantitativement (trois indicateurs) que qualitativement : les indicateurs choisis ne relevant pas d'un projet politique fort ni en termes de démocratisation ni en

¹⁷ L. Boltanski et L. Thévenot, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

¹⁸ L. Boltanski et È. Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

¹⁹ Nous ne prenons ici que quelques exemples d'indicateurs. Un tableau complet est disponible dans C. Eyraud, « Mesurer l'action publique par des indicateurs. Systèmes de valeurs et jeux de pouvoir », *art. cit.*, p. 192-193.

termes de participation²⁰. Il s'agit finalement d'une conception de la performance largement économicisée (en termes de recettes, d'efficacité, de compétitivité et d'insertion sur le marché) mettant également l'accent, surtout en matière de recherche et dans la droite ligne des théories en termes d'économie de la connaissance, sur la visibilité et la constitution de réseaux ; les dimensions civiques ou politiques étant en revanche très peu marquées.

2.3. Des indicateurs pour quels usages ?

On pouvait s'attendre à deux usages en particulier. Premièrement, dans le cadre de la discussion budgétaire au Parlement, c'était un des objectifs de la LOLF. Or les indicateurs de performance y sont très peu sollicités, au contraire des données budgétaires. Deuxièmement, dans le cadre des négociations de crédits entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère du Budget, c'est ce qu'anticipaient les acteurs du processus de construction des indicateurs. C'est pourquoi, rappelons-le, les directions du ministère de l'Éducation nationale proposaient des indicateurs livrant une vision positive de l'enseignement supérieur et de la recherche, tout en montrant la nécessité de moyens financiers et humains supplémentaires. Tandis que la direction du Budget tentait, au contraire, d'imposer des indicateurs produisant une image plutôt négative, susceptible de placer les négociateurs du ministère de l'Éducation nationale dans une position de faiblesse, et refusait tous les « indicateurs de moyens ». Or, finalement, les négociations budgétaires n'ont pas pris appui sur les indicateurs de

performance ; les conférences budgétaires et les conférences de performance, nouveau type de rencontre entre les ministères et le ministère des Finances mis en place par la LOLF, sont restées totalement distinctes.

En revanche, les indicateurs vont connaître un bel avenir dans un domaine, au départ, inattendu : la Révision générale des politiques publiques (RGPP)²¹ met en place, au 1^{er} janvier 2009, un financement à la performance pour l'enseignement supérieur et la recherche. Ce lien entre financement et performance n'était pas inscrit dans la LOLF, c'est la RGPP qui l'a établi, mais dorénavant certains des indicateurs issus de la LOLF servent de base au calcul de la dotation ministérielle à chaque université et laboratoire de recherche. On récompense ainsi la performance, telle qu'elle a été définie par le processus de construction des indicateurs, et on punit financièrement la non-performance. Ce système génère une mise en compétition des universités et des laboratoires de recherche : une fois l'enveloppe globale définie, si certain(e)s ont plus, c'est que d'autres ont moins. Or la performance peut être en lien, non exclusif, avec de bonnes conditions de travail, un personnel suffisant et/ou un public étudiant de « bon niveau », et la non-performance avec des conditions difficiles que la punition ne viendra qu'aggraver. Les indicateurs choisis intègrent peu ou pas les conditions de production des activités d'enseignement et de recherche ; il paraît donc probable que l'argent public aille aux établissements déjà les mieux dotés, qui sont souvent aussi les « mieux fréquentés ». Ce mode de financement a ainsi des effets importants en matière de répartition des ressources publiques, et a pour « effet de dépolitiser certains enjeux de redistribution. Au

²⁰ Ces indicateurs existent, mais ne figurent pas dans le programme 150 qui concerne les universités ; ils figurent dans le programme 231 (Vie étudiante) constitué des aides aux étudiants et dont l'opérateur principal est le CNOUS, ce qui revient à dire que ces objectifs ne font pas partie du cœur de métier des universités, la cité civique prenant essentiellement place dans l'aide sociale.

²¹ Ensemble de réformes de l'État mises en œuvre dès juillet 2007, juste après l'élection de Nicolas Sarkozy. Cf. par exemple C. Eyraud, *Le capitalisme au cœur de l'État. Comptabilité privée et action publique, op. cit.*, p. 213-245.

bout du compte, les effets de ces processus apparaissent comme le résultat du dynamisme et de la performance d'individus et d'organisations autonomes sur des quasi-marchés, on est loin du débat public ! »²².

2.4. Premières conclusions sur le dispositif de quantification statistique

Cet exemple des indicateurs de performance pour l'enseignement supérieur et la recherche montre clairement qu'un outil de quantification est le produit de rapports de force entre les acteurs concernés. La quantification ne produit pas d'obligations pures, des choix sont toujours possibles : entre tel et tel indicateur, dans les détails de la définition d'un indicateur (les soutenances de thèse jusqu'au 31 septembre ou jusqu'au 31 décembre ?), ou dans la manière de traiter telle donnée brute (taux d'accroissement ou ratio ?). Les rapports de force peuvent se loger dans ces moindres détails. Les choix effectués, cumulés les uns aux autres, vont produire une certaine image des résultats de l'action d'une organisation. Les indicateurs, une fois choisis, deviennent des ressources dans les jeux de pouvoir entre acteurs : ils auraient ainsi pu permettre à la direction du Budget d'être plus forte dans sa négociation budgétaire avec le ministère de l'Éducation nationale.

Plus fondamentalement, un outil de quantification, ce que mettait déjà clairement en évidence l'exemple de la réforme comptable chinoise, incorpore des représentations du monde ou d'une de ses parties (ici

l'enseignement supérieur, ses missions et fonctions). Une fois mis en service, il donne forme et force à ce système de valeurs, et contribue ainsi à le faire se réaliser et exister. Finalement, cette entrée par les indicateurs apporte des éléments quant à la compréhension des évolutions de l'enseignement supérieur : transformations de la conception de l'enseignement supérieur et de ses missions, intégration croissante des logiques économiques dans la gestion des universités, mise en concurrence de ces universités en particulier en matière de financements à la performance.

3. CONCLUSION GÉNÉRALE

Les deux recherches rapidement présentées nous ont, si besoin était, convaincue de l'intérêt d'entrer dans l'analyse de phénomènes et de processus plus larges par le décryptage de la genèse et des usages d'outillages ou dispositifs de quantification²³. Comme l'avancait Alain Desrosières : « il est possible de regarder en même temps des philosophies sociales ou politiques et des outillages en apparence techniques, en les considérant comme un tout »²⁴. Cela est non seulement possible mais productif, voire nécessaire. Partir des ou intégrer les outils et dispositifs dans l'analyse rend, une fois la difficulté technique dépassée, la lecture des processus à l'œuvre plus facile et portant moins à discussions : les processus se trouvent largement objectivés dans les changements de dispositifs et deviennent relativement évidents. Cela dit, les dispositifs sont souvent mis en place en pensant qu'ils

²² P. Le Galès et A. Scott, « Une révolution bureaucratique britannique ? Autonomie sans contrôle ou 'freer markets, more rules' », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 2, 2008, p. 319.

²³ On peut étendre cette idée aux outils de gestion (È. Chiappello et P. Gilbert (dir.), *Sociologie des outils de gestion, op. cit.*) ou aux instruments de l'action publique (P. Lascoumes et P. Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005).

²⁴ A. Desrosières, « L'usage des statistiques dans l'étude des inégalités sociales », in DREES, *Définir les inégalités, des principes de justice à leur représentation sociale*, Paris, MiRe, 1999, p. 84.

amèneront avec eux la réalisation de la philosophie sociale ou politique qui les sous-tend, or ils n'en sont qu'un élément qui peut être traduit dans d'autres philosophies sociales ou politiques ou qui peut simplement avoir une efficacité sociale marginale, voire quasiment nulle. Autrement dit, s'agit-il bien d'un tout ? Quelle est finalement la nature du lien entre outil/dispositif et philosophie sociale ou politique ?

Nos différents travaux en la matière nous amènent à différencier trois niveaux d'un dispositif de quantification, que celui-ci soit comptable ou statistique. Premièrement, ce que l'on pourrait appeler le niveau des soubassements : un dispositif de quantification est sous-tendu par une conception fondatrice et est généralement cohérent avec une forme d'État ou un système économique particulier. Deuxièmement, ce que l'on pourrait appeler le niveau intermédiaire : un dispositif de quantification comporte une conception des objectifs et des raisons d'être de l'entité quantifiée. Troisièmement le niveau des micro-conventions de calcul : des philosophies peuvent se cacher à ce niveau microscopique et donner une orientation particulière au dispositif. S'il est utile de différencier ces trois niveaux et nécessaire de les analyser, cela ne nous dit pas tout de l'orientation du dispositif et des effets qu'il peut produire ; il faut là s'intéresser au contexte de son déploiement et à ses usages.

3.1. Premier niveau : les soubassements. Une certaine conception fondatrice

La première force et le premier intérêt de la comptabilité d'entreprise pour le

capitalisme moderne résident dans le fait qu'elle construit l'entreprise comme une entité autonome vis-à-vis tant de ses propriétaires que des autres entreprises. On trouve donc bien à son fondement une opération de découpage, une conception séparative qui crée l'entité « entreprise ». La deuxième force et le deuxième intérêt de cette comptabilité pour le capitalisme résident dans le fait qu'elle permet « d'évaluer et de vérifier les chances et succès productifs en comparant le montant monétaire de la totalité des biens productifs au début d'une opération à but lucratif aux biens productifs à la fin de l'opération ou, en cas d'exploitation continue, d'une période comptable, en établissant un bilan d'entrée et un bilan final »²⁵. Elle permet ainsi, et a pour objectif, d'évaluer un patrimoine et de calculer un résultat. Entité patrimoniale et résultat économique, nous avons là les deux fondamentaux de la comptabilité d'entreprise.

Les dispositifs statistiques sont, eux aussi, sous-tendus par une conception fondatrice. Alain Desrosières a montré qu'à chaque façon de penser le rôle de l'État dans la direction de l'économie, à chaque philosophie de politique économique correspond un système statistique particulier qui se met progressivement en place avec les formes d'État et d'action publique correspondantes²⁶. Ainsi, un dispositif de mesure de la performance et ses outils que sont les indicateurs reposent sur l'idée d'un État qui doit rendre des comptes non seulement, comme cela est le cas depuis les années 1830, sur la régularité de l'emploi des deniers publics et sa conformité avec le budget voté par le Parlement, mais également sur les résultats de son action. Ce qui correspond à une conception de l'État qui s'impose progressivement à partir des années 1980 et devient dominante dans les années 1990 et surtout

²⁵ M. Weber, *Économie et société*, t. I : *Les Catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 2003 (1^{re} édition 1922), p. 137-138.

²⁶ A. Desrosières, *Pour une sociologie historique de la quantification*, op. cit., p. 39-56, et *Gouverner par les nombres*, op. cit., p. 7-35.

2000 ; réciproquement une telle conception de l'État doit s'appuyer sur un dispositif permettant d'apprécier ces résultats. À partir de là, différents dispositifs sont possibles ; choisir de mesurer la performance publique exclusivement par des indicateurs quantitatifs repose sur la croyance en la capacité des nombres, et d'eux seuls, à rendre compte de l'action publique et de la réalité sociale.

Un dispositif est ainsi porteur de quelques grands fondamentaux, d'une ontologie, mais pas forcément de ses orientations.

3.2. Deuxième niveau : une conception des objectifs et raisons d'être de l'entité quantifiée

Une entreprise en tant qu'entité dont on peut calculer le résultat, d'accord, mais quel type d'entreprise et quel type de résultat ? Une entreprise qui assume les coûts de production et de reproduction de la force de travail (l'entreprise d'État chinoise d'avant les réformes) ou une entreprise qui les externalise ? La définition des internalités de l'entreprise (ses objectifs) et de ses externalités (ici le social, mais on pourrait également ajouter l'écologique) est à la fois inscrite dans, et produite par, les documents et catégories comptables. On peut, à partir de ce socle, préciser les différentes représentations de l'entreprise portées par des systèmes comptables différents, tels que le système

anglo-saxon et le système européen-continentale (en particulier français et allemand), chacun correspondant à une forme de capitalisme particulière²⁷. Le premier est porteur d'un modèle d'entreprise contractualiste et actionnarial, d'une entreprise qui rend des comptes essentiellement à ses apporteurs de capitaux ; le second est porteur d'un modèle d'entreprise institutionnaliste et partenarial, entreprise qui a des comptes à rendre non seulement à ses propriétaires mais également à ses créanciers, à ses salariés et à l'État²⁸. Ces différences de conceptions se lisent à travers les définitions des catégories comptables elles-mêmes et à travers les formes de valorisation monétaire utilisées pour comptabiliser les actifs²⁹.

Si maintenant on s'intéresse non plus aux dispositifs comptables mais aux dispositifs de quantification de la performance, on peut dire qu'à partir de la conception fondatrice de l'État comme devant rendre des comptes, les réponses à la question « sur quoi l'État doit-il rendre des comptes ? » peuvent diverger : sur des objectifs de justice sociale, sur des objectifs de sécurité publique ou encore sur des objectifs de réduction des dépenses publiques. Il existe différentes conceptions et mesures de la performance qui vont évidemment orienter différemment les comportements des acteurs concernés : faut-il, pour améliorer sa performance, augmenter ses ressources propres ou améliorer le taux de réussite en licence et le taux d'accès en master des enfants d'ouvriers et d'employés ? On ne mène pas la même politique.

²⁷ Capitalisme anglo-saxon et capitalisme rhénan, pour reprendre la distinction avancée par M. Albert, *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Le Seuil, 1991.

²⁸ Voir par exemple M. Aglietta et A. Rebérioux, *Dérives du capitalisme financier*, Paris, Albin Michel, 2004, en particulier p. 151-185 ; B. Colasse, *Les fondements de la comptabilité*, Paris, La Découverte, 2007, en particulier p. 50-58.

²⁹ Nous ne pouvons ici qu'être très rapide, mais si l'on souhaite réfléchir à ce lien entre catégories et modes de valorisation comptables d'une part, formes d'entreprise d'autre part, et types de capitalisme, on peut se reporter à M. Capron (dir.), *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, Paris, La Découverte, 2005 ; et C. Eyraud, *Le capitalisme au cœur de l'État. Comptabilité privée et action publique*, op. cit., p. 73-104.

3.3. Troisième niveau : des micro-conventions de calcul

Certaines micro-conventions de calcul peuvent donner une orientation particulière au dispositif. En-deçà des indicateurs eux-mêmes, des catégories comptables et des formes de valorisation monétaire, il existe un grand nombre de choix possibles au niveau très détaillé, voire microscopique, de chaque calcul. Ce sont ici aux modes de calcul qu'il faut s'intéresser : prise en compte des soutenances jusqu'au 31 décembre ou jusqu'au mois de septembre pour le taux de doctorants obtenant leur thèse en trois ans, nombre ou taux d'accroissement des publications françaises dans les revues européennes ou mondiales ou part de ces publications dans les revues européennes et mondiales pour mesurer le degré de réalisation de l'objectif « produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international ». Ces choix vont jouer sur l'image de la performance – plus ou moins positive, plus ou moins négative – de l'enseignement supérieur et de la recherche français ou d'une de ses entités. On peut trouver de nombreux exemples en comptabilité.

3.4. La vie du dispositif : contexte et usages

Des éléments du contexte de mise en œuvre des dispositifs peuvent être très structurants. Le dispositif est ainsi un élément d'une configuration plus globale. Et s'il est un élément du contexte qui peut être fortement structurant, c'est bien la question du financement. Ainsi, les indicateurs de performance des universités, quand bien même basés sur une conception très économicisée de la performance, ne seraient pas devenus des vecteurs aussi puissants de transformation des stratégies d'acteurs s'ils n'avaient pas servi de critères d'allocation des moyens ministériels. Or un autre type de

lien entre performance et financement était possible : mieux doter les entités publiques les moins performantes, si tant est que cette moindre performance soit liée à un public plus difficile et/ou à un manque de moyens ; usages et effets auraient alors été tout autres. De la même manière, les effets de la réforme comptable chinoise en matière de faillites d'entreprises et de licenciements (20 à 30 % de l'emploi urbain) n'ont été possibles que du fait de changements et décisions politiques au plus haut niveau de l'État.

Finalement, il y a effectivement des philosophies sociales et politiques dans un dispositif de quantification, et ce, potentiellement, aux trois niveaux évoqués. On doit mettre au jour chacun de ces niveaux en portant le regard sur des éléments particuliers du dispositif. Le premier est peut-être le plus difficile à saisir car il n'y a pas de lieu spécifique où porter le regard, il faut tâcher de transpercer le dispositif pour en saisir l'ontologie et percevoir avec quelle forme d'État, de système économique ou d'organisation elle est en cohérence. Le deuxième niveau se révèle pour un dispositif comptable par l'analyse de ses catégories, de leurs délimitations et des formes de valorisation monétaire utilisées, pour un dispositif statistique par l'analyse de ses indicateurs. Le troisième niveau nécessite de décortiquer les calculs à proprement parler : le processus même de construction des « données » chiffrées sur lesquelles ils reposent (définitions, délimitations du champ spatio-temporel et de la population comptée, modalités de mise en œuvre de la mesure y compris informatique...) et les modes de calcul retenus (moyenne, taux, taux d'accroissement, ratio). S'il est nécessaire d'analyser ces trois niveaux, cela ne nous dit pas tout de l'orientation du dispositif et des effets qu'il peut produire ; il faut là s'intéresser au contexte de son déploiement. La condition pour qu'une entrée par les dispositifs de cet ordre puisse développer toute sa pertinence et porter tous ses fruits est, nous semble-t-il, celle d'une analyse essayant de tenir ensemble premièrement

la compréhension de ces outils de quantification dans leurs plus petits détails, deuxièmement la connaissance de leur processus

de construction et des acteurs en présence, et troisièmement l'analyse de la configuration plus globale à laquelle ils participent.